

TROPHEE LIMOUSIN UFOLEP 2024



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CREUSE

RÉGLEMENT DU TROPHÉE MX UFOLEP LIMOUSIN

1^{er} SEPTEMBRE 2023 – 31 AOUT 2024

Le comité Régional UFOLEP met en compétition, avec le concours des associations régulièrement affiliées, un Trophée du Limousin, MOTOCROSS et QUAD, ayant pour objectif d'établir le classement annuel des pilotes de ces disciplines.

Activités autorisées au Trophée Ufolep Limousin :

- code activité 29030 : École de conduite dès 6 ans (sans CASM)
- code activité 29034 : Moto-cross, endurance tout terrain, course sur prairie, ... (avec un CASM)

ARTICLE 2 : CATÉGORIES ET NUMEROS DE COURSE

Les numéros attribués, pour chacune des catégories ci-dessous, seront distribués de N°1 à N°99 par les membres de la commission du Trophée du Limousin 2023.

Le Trophée est ouvert aux catégories suivantes aux conditions du tableau ci-dessous :

- ☞ Éducatif : moins de 85 cm³ (Démonstration école de pilotage, sans classement et avec un test de pilotage valide)
- ☞ Solo A : jusqu'à 90cc, ouverte aux « jeunes » âgés de 12 à 15 ans.
- ☞ 125 cc Junior : ouverte aux pilotes de 13 ans à 17 ans pour une cylindrée 125 cc 2 temps
- ☞ Solo B : ouverte aux pilotes âgés de 13 ans et plus pour une cylindrée de 91 cc 2 temps à 125cc 2 temps max, 15 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 150 cc 2 temps max et 250cc 4 temps max
- ☞ Solo C : ouverte aux pilotes de 16 ans et plus pour une cylindrée de 250 cc (2 ou 4 temps) à 450cc 4 temps.
- ☞ Féminine : ouverte aux pilotes de 14 ans et plus pour une cylindrée supérieure ou égale à 125 cc.
- ☞ Quad : ouverte aux pilotes de 13 ans et plus utilisant des machines de 125 cc à 450 cc 4 temps
- ☞ Prestige : ouverte aux pilotes vétérans de 40 ans et +, pour une cylindrée supérieure ou égale à 125cc

ARTICLE 3 : LES CATEGORIES D'AGES / CYLINDREES

Tous les pilotes licenciés aux clubs affiliés UFOLEP peuvent s'inscrire suivant leur âge et la cylindrée de leur machine.

ECOLE DE CONDUITE : LES CATEGORIE D'AGES / CYLINDREES

A1 – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	50cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	50cc 2T à 90cc 2T maxi 50cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 14ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

A2 – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	65cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	65cc 2T à 90cc 2T maxi 65cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 13ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

2 – LES CATEGORIES D'AGES / CYLINDREES EN COMPETITION

C – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h00 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi - 250cc 4T maxi Circuit accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi – 250cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 16ans	450cc 2T ou 4T maxi	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 18ans	Libre	

B – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi	Manche 25 min max repos entre manche 45 min 1h15 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	
A partir de 16ans	250cc 2T maxi - 450cc 4T maxi	

LES CATEGORIES DU TROPHÉE DU LIMOUSIN

CATÉGORIE	CYLINDRÉE	CONDITIONS
Éducatifs	Moins de 85 cc et être âgé de 6 ans minimum	Test de pilotage - Guidon or ou argent
Solo A	<u>Jusqu'à 90 cc</u> ouverte aux « jeunes » âgés de 12 ans révolus à 15 ans (ne pas avoir 16 ans à la date de référence (cf réglementation nationale)	Licence 2023-2024+CASM
125 cc Jeunes	Ouverte aux pilotes âgés de 13 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) à 17 ans pour une cylindrée de 125cc 2 temps ou 150cc 4 temps.	Licence 2023-2024+CASM
Solo B	Ouverte aux pilotes âgés de 14 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus, pour une cylindrée de <u>91cc à 125cc</u> Ouverte aux pilotes de 16 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus, pour une cylindrée comprise entre <u>126cc et 250cc 4temps</u>	Licence 2023-2024+CASM
Solo C	Entre <u>126cc et 250cc (2 ou 4temps)</u> pour les pilotes âgés de 16 ans et plus <u>Cylindrée supérieure à 250cc (2temps et 4 temps)</u> pour les pilotes âgés de 18 ans et plus	Licence 2023-2024+CASM
Féminine	Ouverte aux pilotes féminines de 14 ans et plus, utilisant des machines de <u>cylindrée supérieure ou égale à 125cc</u>	Licence 2023-2024+CASM
Prestige	<u>125 cm3 et plus</u> Ouverte aux pilotes âgés de 40 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale)	Licence 2023-2024+CASM
Quad	Ouverte aux pilotes âgés de 13 ans et plus, utilisant des machines de cylindrées suivantes : 125/250/450 cc	Licence 2023-2024+CASM

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES COURSE (2 choix possibles : TROPHEE ou OPEN)

Après consultation du tableau n° 1, le pilote complète toutes les rubriques de la feuille d'engagement en ligne

CHOIX 1 : POUR S'INSCRIRE AU TROPHEE DU LIMOUSIN

Les pilotes du Trophée doivent s'inscrire sur la plateforme d'engagement de l'UFOLEP : engage-sports.com

1. Remplir la feuille d'engagement au Trophée en ligne : engage-sports.com
2. Régler l'inscription en ligne par carte bancaire (Compétition 25€ et Educatifs 8 €)
3. **Pour valider votre inscription**, envoyer ensuite par voie postale:
 - un chèque de caution de **75 €** pour le transpondeur à l'ordre de l'Ufolep 23 (*sauf éducatifs*).
 - 3 chèques de caution de **60 €**, à l'ordre de l'Ufolep 23, pour toutes les catégories **sauf** pour les éducatifs (3 chèques de 20 € de caution). Les chèques de caution ne seront encaissés qu'à l'issue des courses pour lesquelles le pilote s'est engagé et qu'il ne s'est pas présenté (absence non-justifiée).

Ces documents sont à faire parvenir à l'UFOLEP 23 (12 rue de Londres 23000 Guéret) avant la date limite d'inscription fixée au 20 février 2024.

Les organisateurs vous feront parvenir vos confirmations d'engagements directement par mail pour chaque course.

ATTENTION : en cas d'un trop grand nombre de demandes d'inscriptions au Trophée, les pilotes seront prioritaires en fonction du nombre de courses sélectionnées et de l'ordre d'inscription (suivant le nombre de participants, ceux inscrits à toutes les courses puis ceux inscrits à au moins 7 courses et ainsi de suite).

DATE LIMITE D'INSCRIPTION = 20 février 2024

**REUNION DE LA COMMISSION = 24 février 2024
(Attribution numéro et retour de la confirmation par mail)**

ATTENTION 2 : ne seront retenues que les inscriptions complètes et reçues dans les délais impartis.

ATTENTION 3 : toute absence non justifiée et valable auprès de l'Ufolep 23 entrainera l'encaissement du chèque de caution et ce, même si les responsables de catégorie en ont été avertis.

CHOIX 2 : POUR S'INSCRIRE SUR UNE EPREUVE – EN OPEN (hors Trophée)

**Les pilotes OPEN (hors trophée) doivent s'inscrire directement auprès du club organisateur
(Adresses des clubs en page 14 et 15).**

Le club organisateur pourra donner aux participants la possibilité de l'engagement en ligne sur :

<http://inscriptions.ufolep.org>

1. Remplir la feuille d'engagement en OPEN complétée et signée (page 18 du calendrier 2023)
2. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse postale pour recevoir, de la part de l'organisateur, votre confirmation d'engagement et votre numéro de course.
3. Rédiger un chèque de caution de 75 € pour le transpondeur à l'ordre de l'Ufolep 23 (*sauf éducatifs*)
4. Rédiger 1 chèque de caution de 60 €, à l'ordre de l'Ufolep 23, pour toutes les catégories sauf pour les éducatifs (1 chèque de 20 € de caution). Le chèque de caution sera encaissé à l'issue de la course si le pilote ne s'est pas présenté le jour de la course (absence non-justifiée).

ATTENTION : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des demandes.

ATTENTION 2 : le numéro de course sera attribué par l'organisateur.

ATTENTION 3 : toute absence non justifiée et valable auprès de l'Ufolep 23 entrainera l'encaissement du chèque de caution et ce, même si les responsables de catégorie en ont été avertis.

ARTICLE 4 ter:CHANGEMENT DE CATEGORIE

Le pilote qui demandera un changement de catégorie dans la saison en raison de son âge ou d'un changement de cylindrée pourra accéder à la catégorie demandée mais perdra les points marqués dans la catégorie quittée.

ARTICLE 5 : LE JOUR DE L'EPREUVE**LE JOUR DE LA COURSE – DE L'EPREUVE**

1. Chaque pilote se conforme au règlement particulier du club organisateur et se présentera muni de sa licence 2023/2024 ou de la licence une manifestation, de son CASM ou du test de pilotage pour les éducatifs, et de son passeport complété.
2. Chaque pilote s'acquittera d'une somme de **30€** (tarif de l'engagement) – Éducatif **8 €**
3. Le chèque de caution prévu pour cette épreuve sera conservé par l'Ufolep 23 ou remis par l'organisateur au pilote inscrit en Open sur son épreuve.
4. Chaque pilote présentera sa (ou ses) machine(s) avec **équipement minimum obligatoire soit** :
 - Son (ou ses) casque(s) homologué
 - Ses bottes
 - Son pare-pierres et sa protection dorsale homologué
 - Pour les éducatifs, 1 tour de cou
 - Son transpondeur fixé sur la moto en fonction des directives données lors de son retrait

ATTENTION : LES PILOTES, QUI NE SE PRESENTERONT PAS AVEC LA TENUE EXIGEE AU CONTROLE TECHNIQUE, SERONT IMMEDIATEMENT EXCLUS DE L'EPREUVE ET SANS REMBOURSEMENT DE LEUR ENGAGEMENT.

☞ Pilotes absents

Tout pilote qui ne peut participer à l'épreuve informe le club organisateur (pour un pilote Open) ou l'Ufolep 23 (pour un pilote du Championnat) **48 heures minimum avant l'épreuve et produit un justificatif** (certificat médical, devis du mécanicien, cas de force majeure)

A défaut de justificatif valable, le chèque de caution sera encaissé.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT MACHINES

Règlementation en vigueur : [UFOLEP - MOTO - Règlementation](#) et [Règles techniques et de sécurité | FFMoto](#)

Numéros et plaques

Les machines doivent porter 3 plaques portant les numéros de course. Les tailles et les couleurs des chiffres et des fonds de plaques doivent être réglementaires en tailles et en couleurs soit :

Solo A	Plaques blanches	Numéros Noirs	Prestige	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
Solo B et 125	Plaques Noires	Numéros blancs	Féminine	Plaques Rose	Numéros Noirs
SoloC/D	Plaques vertes	Numéros blancs	Quads	Plaques blanches	Numéros Noirs

Les plaques de couleurs « Fluo » sont interdites, la publicité est interdite, le sigle de la fédération délégataire ne doit pas apparaître. Toute autre marque distinctive (nom, prénom, logo Ufolep) doit être discrète (hauteur 3cm max) sur les plaques avant et latérales

Dimensions des plaques et numéros

Les dimensions des plaques de courses sont 280 mm x 235 mm. Elles seront au nombre de 3 : 1 frontale et 2 latérales

Dimensions des chiffres : hauteur 140 mm, épaisseur 25 mm, largeur 80 mm (sauf le 1=25mm), espacement entre deux chiffres de 25 mm

Pour les quads, les plaques avant seront de 150x200mm et les plaques arrière de 230x280 mm avec des chiffres de 140mm de haut minimum. Ces plaques devront être en matière plastique avec coins arrondis

Sécurité et bruit

Les machines devront être conformes aux normes constructeur, à la législation, aux règles de sécurité et de cylindrée et aux règles techniques



RAPPEL : Tous les engins motorisés de loisirs doivent être déclarés auprès de la Préfecture. Cette déclaration entraîne la délivrance d'un numéro d'identification unique qui devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin

ARTICLE 7 : ÉQUIPEMENT PILOTE

Règlementation en vigueur : [UFOLEP - MOTO - Règlementation](#) et [Règles techniques et de sécurité | FFMoto](#)

Les pilotes devront être équipés de tenues conformes aux règles de sécurité dès qu'ils seront sur leur machine :

- ☞ **Vêtements Pendant les activités.** les participants doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente couvrant le mollet
- ☞ **Equipements :** Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes internationales reconnues par la FIM. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire. Les casques fabriqués de plus d'une pièce sont autorisés pour autant, qu'en cas d'urgence, ils puissent facilement et rapidement être enlevés de la tête du participant uniquement en détachant ou en coupant la jugulaire. Les participants peuvent utiliser des lunettes ainsi que des visières de protection, elles doivent être en matière incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque.
- ☞ L'utilisation d'une protection dorsale et pectorale est hautement recommandée.
- ☞ **Le tour de cou est OBLIGATOIRE pour les Educatifs.**
- ☞ **Les caméras (type GoPro) sont strictement interdites sur les casques.**

ARTICLE 8 : L'ÉPREUVE

Toute manifestation de véhicules terrestres à moteur est sous la responsabilité de l'organisateur et du directeur de course qui font appliquer le règlement prévu par la commission régionale UFOLEP de moto cross. Entre autres :

- ☞ Parc Pilotes : accès réservé aux pilotes et aux licenciés impliqués dans l'épreuve.
1 véhicule, équipé d'un extincteur ; avec sa remorque seront admis pour chaque pilote
Les emplacements et accès prévus, les obligations et interdictions mis en place par le club organisateur seront respectés
Les mini motos et vélos sont interdits dans les parcs
- ☞ Piste : Les pilotes et accompagnateurs devront respecter le règlement particulier ainsi que les directives de l'organisateur et du directeur de course
- ☞ Comportement, respect : Le pilote reste seul responsable de son comportement et de celui de ses accompagnateurs. Tout acte antisportif ainsi que le non-respect du règlement ou des recommandations du directeur de course entraînera des sanctions.
- ☞ **Entrée en grille : Les pilotes Open inclus dans les courses du Trophée rentreront en grille lors de la 1ère manche après les pilotes classés au Trophée. Par contre, les entrées en grille des OPEN se réaliseront « au classement des manches précédentes » pour les 2^{ème} et 3^{ème} manches**

ARTICLE 8 bis : ANNULATIONS

1. Annulation d'une épreuve le jour de la course

En cas d'annulation d'une épreuve avant le départ de la 1ère manche, l'organisation remboursera le chèque d'engagement des pilotes présents.

Les pilotes présents participant au Trophée du Limousin se verront attribuer un forfait de 10 points pour cette épreuve

ARTICLE 9 : TECHNIQUE DE COURSE

Le déroulement de l'épreuve est proposé dans le règlement particulier par le club organisateur avec l'accord de la délégation départementale UFOLEP.

Seul le directeur de course pourra modifier le déroulement pour des raisons de sécurité (tracé, emploi du temps...)

Le Jury officiel de l'épreuve est constitué :

- ☞ du Directeur de Course,
- ☞ du Président de l'Association organisatrice de l'épreuve,
- ☞ du représentant des commissaires de piste,
- ☞ du délégué des pilotes
- ☞ du Délégué Départemental UFOLEP (ou son représentant).

Le jury prend des décisions à la majorité des membres présents, le Directeur de Course ayant voix prépondérante en cas d'égalité. Le texte de la réclamation ainsi que le compte-rendu de la décision du jury doivent être joints au rapport de clôture de l'épreuve.

TROPHEE DU LIMOUSIN 2023 - ORGANISATION

CATEGORIES	NOMBRE DE MANCHES	DUREE	REPOS MINI ENTRE MANCHE	NOMBRE DE PILOTES
Féminines	3 manches	12 mn + 1 tours	45 mini	MAXI 40
Solo A	3 manches	12 mn + 1 tours	1 h mini	MAXI 40
125 cc Juniors	3 manches	12 mn + 1 tours	45 min	MAXI 40
Solo B	3 manches	12 mn + 1 tours	45 mn	MAXI 40
Solo C/D	3 manches	12 mn + 1 tours	45 mn	MAXI 40
Quads	3 manches	12 mn + 1 tours	45 mn	MAXI 25
Prestige	3 manches	12 mn + 1 tours	45 mn	MAXI 40

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DES POINTS PAR MANCHE

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	65	8	36	15	26	22	19	29	12	36	5
2	60	9	34	16	25	23	18	30	11	37	4
3	55	10	32	17	24	24	17	31	10	38	3
4	50	11	30	18	23	25	16	32	9	39	2
5	45	12	29	19	22	26	15	33	8	40	1
6	40	13	28	20	21	27	14	34	7		
7	38	14	27	21	20	28	13	35	6		

Mise en grille

La mise en pré grille sera effectuée par un commissaire administratif ou de piste, dûment identifié par un gilet, sous le contrôle du responsable

- 1- POUR LA 1ERE EPREUVE DU TROPHEE** : l'entrée en grille de la 1^{ère} manche se fera par tirage au sort puis en fonction des résultats réalisés au scratch de la manche précédente pour la 2^{ème} et 3^{ème} manche.
 - 2- POUR LES EPREUVES SUIVANTES** : l'entrée en grille de la 1^{ère} manche se fera selon le classement du Trophée puis en fonction des résultats réalisés au scratch de la manche précédente pour la 2^{ème} et 3^{ème} manche.
- L'intervalle entre chaque manche pour les différentes séries devra respecter la réglementation en cours.

ARTICLE 10 bis : CLASSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION EN COURS DE MANCHE – Toutes catégories

1 – Drapeau rouge : Arrêt immédiat de la course par le Directeur de course, le classement s'effectue de la sorte :

- ☞ Si 50 % du temps de course effectué : classement selon les places du tour précédant l'arrêt de la course
- ☞ Si moins de 50% du temps de course effectué : annulation de la manche

2 – Un pilote ne termine pas la manche : panne, abandon, blessure soit 3 situations ;

- ☞ Le pilote ne fait pas 1 tour complet : considéré comme non partant, ne marque pas de point
- ☞ Abandon et sortie de la piste : 1 point. Pour marquer les points attribués à la place réalisée le pilote devra passer le drapeau à damiers
- ☞ Blessure pendant la manche : si évacuation par les secours, attribution des points en fonction de la place réalisée au classement de la manche

ARTICLE 11 : SUPER TROPHEE DE France 2024 (DATE ET LIEU A CONFIRMER)

Sélection au STF : Les pilotes sont retenus sur la base du volontariat et devront s'inscrire pour être sélectionnés par les membres de la commission de l'Ufolep 23. Les pré-inscriptions au STF 2024 seront disponibles dès l'épreuve d'Auzances ou dès le 05 juin 2023 à l'Ufolep 23.

Les pilotes sélectionnés au STF 2024 représenteront la Région de Nouvelle Aquitaine

En cas de candidatures trop nombreuses, seront retenus les classements du Trophée du Limousin par catégorie ainsi que l'assiduité sur le Championnat 2024.

Une série éducative du Trophée du Limousin sera proposée (également soumise à pré-inscription).

Chaque région est soumise à un quota d'engagés par catégorie et ne peut le dépasser. Les quotas de pilotes, par Région et par catégorie, ne sont pas encore définis. Nous les communiquerons dès la parution de ces derniers par la Commission Nationale Moto de l'Ufolep.

ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES

Récompenses sur les épreuves :

Dans chaque catégorie, les 3 meilleurs pilotes seront récompensés à l'issue de chaque épreuve ET selon le classement au SCRATCH des séries de l'épreuve sportive concernée.

Récompenses du Trophée :

La remise des récompenses du Trophée MX UFOLEP du Limousin sera organisée par l'Ufolep 23 courant octobre 2024. Le Trophée sera remis au meilleur pilote après calcul du classement général à la remise de récompenses de fin de saison ainsi qu'aux 4 suivants de la catégorie. Les 5 premiers pilotes de chaque catégorie seront donc récompensés (en cas d'exæquo, la commission tranchera) ainsi que la totalité des éducatifs inscrits au Trophée.

Seuls les pilotes présents lors de la remise des récompenses seront récompensés.

ARTICLE 13 : LES MODALITES DE CLASSEMENTS

Modalités de classement sur la course :

Les pilotes seront classés au scratch sur le cumul des 3 manches. Par exemple, le pilote N°1 marque 65 points à la manche 1, 45 points à la manche 2 et 45 points à la manche 3. Il marquera donc 155 points au classement scratch de l'épreuve.

Modalités de classement au Trophée MX du Limousin :

Par contre, au classement du Trophée, le responsable de catégorie prendra la place effectuée au scratch de l'épreuve et établira le classement en fonction des points marqués suivant la place. Par exemple, le pilote N°1 finit 1^{er} au classement scratch de la course, le responsable de catégorie lui attribuera donc 65 points au Trophée.

Divers : en cas d'ex-aequo par points marqués à l'issue des manches de l'épreuve, c'est le cumul du temps des manches roulées (via les transpondeurs) qui fera foi pour établir le classement et départager ainsi les pilotes.

ARTICLE 13 : SANCTIONS

Conformément aux règlements généraux de l'UFOLEP, des sanctions directes (déclassement ou exclusion) peuvent être prononcées par le Directeur de Course, des sanctions complémentaires pouvant être prononcées par les instances disciplinaires de l'UFOLEP.

Toute sanction directe ou demande de sanction complémentaire devra être notifiée sur le rapport de clôture de l'épreuve.

Les essais sont obligatoires et se feront par catégorie. Un pilote qui n'aura pas effectué les essais réglementaires se verra refuser le droit de participer aux épreuves.

Afin d'éviter les fraudes, les contrôles seront renforcés au niveau des essais et à l'arrivée en pré-grille (enlever éventuellement le casque et vérification des dorsales et du bracelet pilote, contrôle sonométrique inopiné, éthylotest...). Toute fraude décelée sera sanctionnée par l'expulsion du pilote du Trophée.

Le simple fait de participer à une épreuve **implique l'acceptation du présent règlement** et de la décision du Comité Directeur UFOLEP en dernier recours pour toutes les contestations qui pourraient se présenter sur son interprétation et son application ou toute difficulté qui ne serait pas prévue par le règlement.

Tout manquement au présent règlement sera mentionné sur le rapport de clôture de l'épreuve et pourra entraîner la convocation de la Commission de Discipline compétente.

ARTICLE 14 : RECLAMATION

Toute réclamation devra être formulée, par écrit, et remise au Directeur de Course dans les 30 mn après la fin de la manche, accompagnée d'une caution de 50.00 €.

Le Directeur de course devra réunir le jury de l'épreuve qui étudiera la réclamation. Si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury, la caution sera restituée, sinon elle sera versée à la Trésorerie du Comité Régional.

ARTICLE 15 : ÉDUCATIFS

Ce sont les jeunes pilotes qui sont titulaires du test de pilotage ou du guidon d'argent, qui effectuent une démonstration sur des machines correspondant à leur âge.

- ☞ Les éducatifs évolueront sous le couvert d'un éducateur moto licencié et formé (diplôme)
- ☞ Respect des correspondances âges/types des machines (tableau p 3)
- ☞ Le temps de démonstration sera de 10 mn maximum
- ☞ Le départ par vague est obligatoire
- ☞ Aucun classement ne sera formulé
- ☞ Tous les participants seront récompensés

Face aux abus de certains parents les saisons précédentes, l'accès à la piste est désormais encore plus réglementé pendant la démonstration des Educatifs. En dehors du Directeur de course, de l'Éducateur départemental et référent du Trophée (Hugues FORICHON) et des commissaires de piste, seules seront admises les personnes accréditées par

l'Educateur départemental « commissaires éducatifs » **titulaires de leur licence (qui sera portée via un tour de cour et visible), équipé d'un gilet jaune exclusivement** et identifiées après vérification par le Directeur de course ou le Responsable de la grille.

En cas de non-respect de ces consignes par un accompagnateur, l'enfant sera immédiatement exclu et sera convoqué en vue d'une (éventuelle) sanction disciplinaire.

DATES DE TEST DE PILOTAGE ET ENTRAINEMENTS 2024

- ☞ Les tests de pilotage sont suivis d'une séance d'entraînement sur le circuit concerné avec la validation d'un animateur Moto Ufolep.
- ☞ **POUR RAPPEL**, chaque éducatif participant à une démonstration d'école de conduite devra présenter sa licence en cours de validité, son test de pilotage ainsi que son passeport 2024.

ARTICLE 16 : DIVERS

Tout problème non évoqué dans ce règlement sera débattu par la Commission Sportive et soumis à l'approbation du Comité Directeur UFOLEP 23.

Le présent règlement prend effet à compter de la date de la parution du calendrier 2024.

La commission se réserve le droit d'apporter toute modification si nécessaire.

CERTIFICAT D'APTITUDE AU SPORT MOTOCYCLISTE

Le C.A.S.M est obligatoire sur circuit fermé pour toutes les disciplines concernant la moto (motocross, mob-vitesse, solex, quad.....) tant pour:

- ☞ les épreuves comptant pour un championnat
- ☞ les entraînements pour les personnes mineures (+ de 12 ans révolus) et majeures
- ☞ **LE C.A.S.M EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES NOUVELLES LICENCES**
- ☞ Le C.A.S.M a lieu sur une journée. Vos connaissances théoriques et techniques sont évaluées.

Pour les jeunes qui n'ont pas encore l'âge requis (12 ans révolus) pour passer le C.A.S.M, la pratique éducative est autorisée dans une association étant déclarée comme "ECOLE DE CONDUITE MOTO" (activité encadrée par des éducateurs UFOLEP) dès l'âge de 6 ans. Pour participer aux démonstrations organisées lors des épreuves, les jeunes doivent avoir passé un test de pilotage.

Dates de sessions du CASM 2024

Inscriptions Ligue Motocycliste du Limousin

+

Consultations des dates de session sur le lien ci-dessous.

<http://www.liguemotolimousin.fr/la-pratique-de-la-moto/formations-des-pilotes.html>

ENTRAINEMENTS POUR LES LICENCIES UFOLEP ET LES ECOLES DE CONDUITE UFOLEP

CLUB	REONSABLES	CONTACT	JOUR	HORAIRES	TERRAIN
MC LA BRIONNE	Alexandre GIVERNAUD	07 80 01 92 97	2 ^{ème} at 4 ^{ème} DIMANCHE	10H – 12H 13H30- 17H	Les Fayes 23000 LA BRIONNE
TEAM BETHENET	Eric MICAT Thierry MICAT Yves LAGONOTTE Nicolas CHAUVEAU	06 76 09 99 22 07 87 21 14 88 06 40 78 39 39 06 30 63 58 27	LE DIMANCHE SUR DEMANDE	10H – 17H	BETHENET 36190 POMMIERS
MC COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE	06 19 85 78 98 06 77 93 59 54	TOUS LES 15 JOURS www.mcc87.siteew.fr	10h - 12h 14h - 17h30	COMPREIGNAC 87
MC CROZANT	Kévin BASGROT Pauline PAQUIGNON	05 55 63 81 13 06 58 34 17 61 06 70 72 71 42	1 ^{er} et 3 ^{ème} DIMANCHE (si mauvais temps)	10H – 12H 14H- 17H	Le Puy Barriou 23160 CROZANT
AMICALE MORTEROLLES	Frédéric TETY Amandine TETY Florence TETY	06 89 41 20 65 06 08 80 06 23 06 20 89 14 72	TOUS LES 15 JOURS motocrossmorterolles.free.fr Facebook « Motocross Bessines Morterolles »	10h – 12h 14h - 17H30	La Lande de Chez Canard, Morterolles 87250 BESSINES SUR GARTEMPE
L'AIGLE AUZANCAIS	Sébastien LE CERF Delphine DESBOUDARD	06 84 41 14 32 06 68 53 83 27	1 ^{er} et 3 ^{ème} DIMANCHE	10H – 12H 13H30- 18H30	Route de COUX 23700 AUZANCES
QUAD ROMC	PIERRE ALAIN ROBIN	06 47 22 68 31	A CONTACTER		« La Chassagne » 87600 ROCHECHOUART
MC VAREILLES	ELIANE CERBELAUD	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05	TOUS LES DIMANCHES SUR DEMANDE	10H – 12H 13H30- 17H	Le Moulin de Clairbize 23300 VAREILLES
MOTO VERTE VIERZONNAISE	GERARD DESMOULINS	06 18 92 29 76	1 ^{er} 3 ^{ème} et 5 ^{ème} WEEK END	10h – 18h	18100 VIERZON
AS. MECA. PRISSAC	BAPTISTE RENAUD	06 50 01 89 28	19/01, 02/02, 16/02, 15/03, 29/03, 26/04, 17/05 et 30/05	10h – 17h	36370 PRISSAC
M.C. CASTELROUSSIN	MATTHIEU MORIZOT	06 33 00 63 91	SUR DEMANDE	10h-17h	Les Tourneix 36250 SAINT MAUR
MOTO CLUB HOULIEROIS	Patrick PERRIN	06 37 06 29 12	SUR DEMANDE	10h-17h	87480 SAINT PRIEST TAURION

Comité départemental UFOLEP Creuse :

UFOLEP 23
12 rue de Londres
23000 GUERET
05 44 30 07 96

secretariat.ufolep23@orange.fr - <http://www.cd.ufolep.org/creuse> -
<https://www.facebook.com/ufolep.creuse/>

Responsable du Trophée UFOLEP Limousin de Motocross :

Véronique Michnowsky, directrice UFOLEP 23

05 44 30 07 96 - 06 76 06 25 97 – ufolep23@wanadoo.fr

LES RESPONSABLES CATEGORIES, INSCRIPTIONS ET CLASSEMENTS :

Catégories	Responsables	Adresses	Téléphone	Mails
Solo A	M. FORICHON Hugues	Brosse 23270 CLUGNAT	07 63 33 56 75	hugues.forichon@gmail.com
Junior – 125cc et Solo B	Mme VIDAL Delphine	38 rue Malleret 23000 GUERET	06 77 80 81 28	nathaga23@gmail.com
Solo C/D	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	josette.galateau@gmail.com
Prestige et Féminine	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	josette.galateau@gmail.com
Quads	Mme BIANCHI Lyna	Le Poumeraud, 23460 ST MARC A LOUBAUD	06.75.48.71.93 ou au 05.55.83.29.83	lbsollier@hotmail.fr
Educatifs	M. FORICHON Hugues	Brosse 23270 CLUGNAT	07 63 33 56 75	hugues.forichon@gmail.com

LES CLUBS UFOLEP RATTACHES AU TROPHEE MX 2023 DU LIMOUSIN

DEP	CLUB	PRÉSIDENT	CORRESPONDANT	TÉLÉPHONE-MAIL
23	MC LA BRIONNE	Alexandre GIVERNAUD 3 Route de la Gare 23000 LA BRIONNE	Didier GIVERNAUD	06 70 52 80 94 – 06 19 17 49 93 didier.givernaud@orange.fr alexandregivernaud@yahoo.com
23	LONGECHAUD MC	Arnaud VIBIEN 14 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	Michelle MILHIET 4 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	06 61 73 28 26 avibien25@gmail.com 05 55 41 13 99 longechaudmc@orange.fr
23	TEAM TROOP ENDURO	Anthony VILLATTE La Vallette 23600 ST PIERRE LE BOST	Hugues FORICHON Brosse 23270 CLUGNAT	06 85 32 09 37 anthonyvillatte@yahoo.fr 06 99 07 52 61
23	MC VAREILLES	Eliane CERBELAUD Chebranne 87160 ARNAC LA POSTE	IDEM	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05 mcvareilles@orange.fr
23	CROZANT MC	Kevin BASGROT 13 la Querlière 23160 CROZANT	Pauline PAQUIGNON 06 58 34 17 61	05 55 63 81 13 crozantmotoclub@orange.fr
23	L'AIGLE AUZANCAIS	Sébastien LECERF 26 rue de Sarcelle 23700 AUZANCES	Delphine DESBOUDARD 06 68 53 83 27	06 84 41 14 32 seb.maraud@gmail.com
23	LES DEMONTES PNEUS DE MARSAC	Alexandre MAJOREL 30 avenue du Limousin 23210 MARSAC + Gwendal SIMARD 1 Le Peyronnet 23240 LE GRAND BOURS	Célia PINGAUD 06 47 50 55 60	06 38 02 54 11 (Alexandre) 06 78 60 62 25 (Gwendal) marsacmotoclub@gmail.com

87	M.C. COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE Mairie 4 place du 11 novembre 87140 COMPREIGNAC	IDEM	06 19 85 78 98 mcc87140@gmail.com
87	A.M MORTEROLLES	Frédéric TETY 36 Impasse de Bachellerie 87140 COMPREIGNAC	Amandine TETY 06 08 80 06 23 Florence TETY 06 20 89 14 72	06 89 41 20 65 motocross.morterolles@gmail.com
87	QUAD ROMC	Pierre-Alain ROBIN 20 Route De La Pouge 87600 ROCHECHOUART	IDEM	06 47 22 68 31
87	MOTO CLUB HOULIEROIS	Denis Guillaume 87480 SAINT PRIEST TAURION	IDEM	mchoulerois@hotmail.com
36	TEAM BETHENET	Eric MICAT 23 Bis Rue Grande 36190 POMMIERS + Thierry MICAT et Yves LAGONOTTE	Nicolas CHAUVEAU Les Espardiaux 36340 MOUHERS 06 30 63 58 27 nicolaschauveau@orange.fr	07 87 21 14 88 - 06 30 63 58 27 nicolaschauveau@orange.fr - 06 76 09 99 22 eric.micat@enedis.fr
36	MOTO CLUB CASTELROUSSIN	Matthieu MORIZOT Les Tourneix, 36250 SAINT MAUR	IDEM	06 33 00 63 91 motoclubcastelroussin.36@gmail.com
18	MOTO VERTE VIERSONNAISE	Gérard DESMOULINS 877 rte de la Blandinerie 18500 VIGNOUX/barangeon	IDEM	06 18 92 29 76

CALENDRIER UFOLEP DU LIMOUSIN 2023

NB : Les courses grisées sont sélectives pour le Super Trophée de France

DATE	CLUB	LIEU	CATEGORIES	STATUT
14 AVRIL 2024	ASSOCIATION DES SPORTS MECANIKES DE PRISSAC	PRISSAC (36)	EDUCATIFS FEMININES - SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C - PRESTIGES -QUADS - OPEN PASS'MANIFESTATION Inscription en ligne - UFOLEP - VTT, Ski, Randonnée, Marche nordique et tout sport.	TROPHEE
8 MAI 2024	MOTO CLUB DE LA BRIONNE	LA BRIONNE (23)	EDUCATIFS FEMININES - SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C - PRESTIGES – OPEN PASS'MANIFESTATION Inscription en ligne - UFOLEP - VTT, Ski, Randonnée, Marche nordique et tout sport.	TROPHEE
26 MAI 2024	MOTO CLUB CASTELROUSSIN	CHATEAUROUX	EDUCATIFS FEMININES - SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C - PRESTIGES –OPEN PASS'MANIFESTATION Inscription en ligne - UFOLEP - VTT, Ski, Randonnée, Marche nordique et tout sport.	TROPEE
9 JUIN 2024	L'AIGLE AUZANCAIS	AUZANCES (23)	EDUCATIFS FEMININES - SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C – PRESTIGES - QUADS - OPEN PASS'MANIFESTATION Inscription en ligne - UFOLEP - VTT, Ski, Randonnée, Marche nordique et tout sport.	TROPHEE
7 JUILLET 2024	MOTO CLUB VAREILLES	VAREILLES (23)	EDUCATIFS FEMININES- SOLO A – 125 JUNIORS – SOLO B – SOLO C - PRESTIGES - OPEN	TROPHEE
28 JUILLET 2024	TEAM BETHENET POMMIERS	BETHENET (36)	EDUCATIFS FEMININES - SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C PRESTIGES – QUADS - OPEN PASS'MANIFESTATION Inscription en ligne - UFOLEP - VTT, Ski, Randonnée, Marche nordique et tout sport.	TROPHEE
DATE A DEFINIR	SUPER TROPHEE DE FRANCE UFOLEP	LIEU À DEFINIR	EDUCATIFS FEMININES - SOLO A – 125 JUNIORS – SOLO B – SOLO C/D PRESTIGES -QUADS SUR SELECTIONS REGIONALES	HORS TROPHEE

DEMANDE D'ENGAGEMENT**HORS TROPHEE MX 2024**

N° SOUHAITE

PARTICIPANT

NOM _____ Licence 2023/2024 N° _____
 Prénom _____ CASM N° _____
 Date naissance _____ Test pilotage _____
 Adresse _____ Club _____
 _____ Moto Marque _____
 Tél. fixe _____ Type _____
 Portable _____ Cylindrée _____
 Mail _____ N° Préfecture _____

ÉPREUVE

LIEU _____ DATE _____ Organisateur _____

Catégorie souhaitée :

Educ moto	125cc Juniors	Prestige Féminine	Solo A	Solo B	Solo C/D	Quad
-----------	---------------	-------------------	--------	--------	----------	------

Fait à _____ le _____ Signature pilote

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les pilotes mineurs)

Je soussigné _____ père, mère, tuteur*

Responsable du pilote _____

l'autorise à participer à l'épreuve motocycliste désignée ci-dessus.

Fait à _____ le _____ Signature des parents

*
Rayer les mentions inutiles

Compléter toutes les rubriques et adresser cette demande 15 jours au plus tard avant l'épreuve ainsi que le chèque de caution et une enveloppe timbrée à votre adresse au RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR

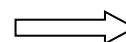
.....*Réservé à l'Organisateur*.....

NOM _____ Moto Marque _____

Prénom _____ Type _____ Cylindrée _____

Vous êtes inscrit pour l'épreuve du _____.

Catégorie _____



N°



le Département
de la CREUSE



CENTRE FRANCE

Banque Assurance Immobilier